

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 15 novembre 2021, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2021-10-326 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-10-327 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 4 octobre 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-10-328 TRANSFERT BUDGÉTAIRE - NOVEMBRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2021, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2021-10-329 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 15 novembre 2021, au montant de 497 643,45 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-10-330 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 3 090,10 \$ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un système téléphonique (administration).

QUE la somme de 9 973,81 \$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un camion 10 roues usagé (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2021-10-331 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les divers comités municipaux soient formés comme suit :

Administratif	Diane Sirard Michel Venne Sébastien Lavoie
Développement économique local	Sylvain Leduc Jean-Claude Ratelle Michel Venne
Environnement	Sylvain Leduc Richard Lévesque Yvon Forget
Hygiène du milieu et transport	Jean-Claude Ratelle Yvon Forget Sylvain Leduc
Camping de la Baie du Diable	Michel Venne Jean-Claude Ratelle Sébastien Lavoie
Sports, loisirs, culture et communauté	Michel Venne Sébastien Lavoie Richard Lévesque
Sécurité publique et sécurité civile	Michel Venne Richard Lévesque

ADOPTÉE

2021-10-332

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU ET CCP

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 112, pour constituer un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le règlement indique que les membres soient nommés et le terme défini par résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les comités consultatifs d'urbanisme et du patrimoine soient formés des personnes suivantes :

Membres du conseil : Yvon Forget
Jean-Claude Ratelle
Richard Lévesque

Membres citoyens : Diane Doré
Yvon Ouellette
Poste vacant

QUE le terme soit de deux (2) ans, du 15 novembre 2021 au 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

2021-10-333

NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (RIDL)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Diane Sirard, mairesse à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

QUE Monsieur Michel Venne soit nommé comme substitut dans le cas d'absence de la mairesse lors de ces réunions.

ADOPTÉE

2021-10-334

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LE PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate, Madame Diane Sirard et Monsieur Sylvain Leduc à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration du Parc régional de la Montagne du Diable.

QUE Monsieur Jean-Claude Ratelle soit nommé comme substitut dans le cas d'absence d'un des représentants lors de ces réunions.

ADOPTÉE

2021-10-335

NOMINATION DU REPRÉSENTANT POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Sébastien Lavoie à représenter la municipalité pour siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

2021-10-336 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Michel Venne soit nommé maire suppléant pour la période du 15 novembre 2021 au 14 novembre 2022 et qu'il soit autorisé à assister et à voter lors de réunion de la MRC d'Antoine-Labelle en l'absence de Madame Diane Sirard, mairesse.

ADOPTÉE

2021-10-337 SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT le résultat des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que lors d'absence de la mairesse ou de la directrice générale et secrétaire-trésorière, certaines signatures sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

QUE Monsieur Michel Venne soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve lors d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse, Madame Diane Sirard.

DE PLUS, il est résolu que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Madame Martine Charron soit autorisée à signer tous les chèques et effets bancaires pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve lors d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Bernadette Ouellette.

ADOPTÉE

2021-10-338 AUTORISATION POUR LES 2 COINS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le Centre communautaire de Ferme-Neuve accompagné par les pompiers volontaires de Ferme-Neuve à faire la collecte des 2 coins le 4 décembre 2021, et que pour l'évènement s'il y a des enfants bénévoles, ils doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps.

QUE la présente autorisation ne vaut que pour la 9^e Avenue et que toute collecte de fonds sur la 12^e Rue doit être autorisée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2021-10-339 RENOUVELLEMENT ADHÉSION UMQ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la somme de 4 755,40 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de notre cotisation à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2021-10-340 RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer la somme de 2 933,43 \$ plus les taxes applicables pour le renouvellement de notre cotisation à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2021-10-341 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil (LERM article 357) pour l'année 2021-2022 comme suit :

Mme Diane Sirard	dépôt le 5 octobre 2021
M. Sylvain Leduc	dépôt le 7 octobre 2021
M. Sébastien Lavoie	dépôt le 6 octobre 2021
M. Jean-Claude Ratelle	dépôt le 26 octobre 2021
M. Richard Lévesque	dépôt le 18 octobre 2021
M. Michel Venne	dépôt le 4 octobre 2021
M. Yvon Forget	dépôt le 15 novembre 2021

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 176 modifiant le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Sylvain Leduc donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 176 modifiant le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle.

2021-10-342

RIDL - COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2022-2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve confirme à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre son accord relativement aux collectes supplémentaires pour l'année 2022 de bacs noirs (ICI) pour les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre et de bacs bruns pour le mois d'avril.

ADOPTÉE

2021-10-343

CONGÉ DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le bureau municipal de la municipalité de Ferme-Neuve soit fermé du 24 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT

Dépôt du budget révisé du 20 octobre 2021 - Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides.

2021-10-344

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC CC-14259-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2021-10-345 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Mathieu Meilleur, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la municipalité le renouvellement de l'entente de services pour l'application SURVI-Mobile entre le service incendie de Ferme-Neuve et la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour 3 ans.

ADOPTÉE

2021-10-346 RÉPARATION AUTOPOMPE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 6 000 \$ plus les taxes applicables pour la réparation de l'autopompe du service incendie.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-10-347 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente de renouvellement de Services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne et la municipalité de Ferme-Neuve pour la prochaine année et de verser la somme de 463,59 \$.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Yvon Forget dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 113-15 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Yvon Forget qu'un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 113-15 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et le stationnement.

2021-10-348

PGDEP - SUIVI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-284 à l'effet de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2021-05-150 interrompant les travaux dans le projet de réaménagement de la 10e Rue pour améliorer le système de drainage par des aménagements verts, et ce à compter du 10 mai 2021 afin d'analyser d'autres alternatives ;

CONSIDÉRANT que les projets présentés à titre de projets alternatifs ne sont pas admissibles dans le cadre de la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil met fin au projet de réaménagement de la 10e Rue pour améliorer le système de drainage par des aménagements verts dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la résolution 2021-03-073 soit abrogée.

ADOPTÉE

2021-10-349

OFFRE DE SERVICES - AKIFER - PLAN DE PROTECTION ET D'INTERVENTION DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services N/Réf. : PR21-407 daté du 14 octobre 2021 par Akifer pour un plan de protection et d'intervention de la source d'eau potable au montant de 7 680,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

2021-10-350 APPEL D'OFFRES FN-21-V-14 - ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-21-V-14 pour l'achat d'un afficheur de vitesse fait par invitation ;

CONSIDÉRANT que 3 soumissions ont été reçues ;

- JMJ TECH Solution Intelligente 4 100,00 \$ plus les taxes applicables
- Traffic Innovation Inc. 9 990,00 \$ plus les taxes applicables
- Signel Services inc. 6 069,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi soit accordé à JMJ TECH Solution Intelligence! au montant de 4 100,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à entrer en contact avec le fournisseur pour confirmer son engagement.

ADOPTÉE

2021-10-351 DEMANDE D'AJOUT D'UN ARRÊT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics pour présenter une demande au ministère des Transports pour l'installation d'un nouvel arrêt à l'intersection de la 12^e Avenue et de la 13^e Rue.

ADOPTÉE

2021-10-352 RÉPARATION DU TOIT AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 5 900,00 \$ plus les taxes applicables par Toiture de la Lièvre pour la réparation du toit au centre sportif Ben-Leduc.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-10-353

TECQ 2019-2023

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-10-354

APPEL D'OFFRES FN-21-V-06 - FAÇADE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-21-V-06 pour la réfection de la marquise de l'hôtel de ville de Ferme-Neuve fait par invitation ;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues ;

- Construction Gilles Paquette Ltée 48 500,00 \$ plus les taxes applicables
- Groupe Piché Construction Inc. 43 918,85 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi soit accordé à Groupe Piché Construction Inc. au montant de 43 918,85 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

QUE Monsieur Michel Deslauriers soit autorisé à entrer en contact avec le fournisseur pour confirmer son engagement.

ADOPTÉE

2021-10-355

MANDAT À ME DENIS DUBÉ

CONSIDÉRANT que suite à la réforme cadastrale, plusieurs parcelles de terrain appartenant à des personnes décédées ou introuvables n'ont pas été normalisées ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite régulariser ces dites parcelles de terrain selon les articles 72, 73, et 74 de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve mandate Me Denis Dubé pour représenter la municipalité afin d'appliquer les articles 72 et suivants de la Loi sur les compétences municipales afin de régulariser les titres de propriété pour certaines parcelles de terrain dans les rues du village représentées au cadastre du Québec.

QUE Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

2021-10-356

RÉSOLUTION D'INTENTION

CONSIDÉRANT une diminution importante du nombre de services de garde en milieu familial dans la municipalité de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT le nombre de travailleurs de la Lièvre-Nord (municipalités de Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-du-Lac, Lac-Saint-Paul) en emploi dans notre municipalité ou vers la ville centre ;

CONSIDÉRANT le nombre de travailleurs de Mont-Laurier en emploi dans notre municipalité ;

CONSIDÉRANT un nouveau développement domiciliaire qui accueillera de jeunes familles ;

CONSIDÉRANT une augmentation d'inscriptions en septembre 2021 dans nos écoles primaires ;

CONSIDÉRANT l'apport de cette installation au niveau communautaire, social et économique (indice de vitalité Q4 et indice de défavorisation scolaire à 10) ;

CONSIDÉRANT l'implication d'un comité de parents de Ferme-Neuve depuis 2 ans à tenter de mettre en place un service de garde subventionné ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration du CPE la Fourmilière de Mont-Laurier de doter la municipalité de Ferme-Neuve d'une installation de 80 places ;

CONSIDÉRANT le besoin d'un terrain adéquat pour cette installation ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de deux terrains, propriété de la municipalité de Ferme-Neuve dont un premier terrain sur le lot 5090137 (espace non aménagé et non exploité, mais constructible) d'une superficie totale de 18 554 m² évalué à 14 700 \$, bordé par la 13^e Avenue, les services municipaux (eau et égout) sont accessibles. Il répondrait aux besoins de 3 000 m² de l'installation.

Le deuxième terrain de 6 870,05 m² sur le lot 5 090 118 dans la zone commerciale 7 est évalué à 28 168 \$.

Les 2 terrains ont l'usage de services publics à la personne répondant aux spécifications demandées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité appuie ce projet et s'engage à réserver ces terrains jusqu'au moment de la réponse du ministère de la Famille au conseil d'administration du CPE la Fourmilière du 566, rue Panet, Mont-Laurier, Québec, J9L 3A1, et à vendre le terrain retenu.

ADOPTÉE

2021-10-357

ENTENTE RELATIVE À LA DÉMOLITION DE L'AGRANDISSEMENT CONSTRUIT À MÊME LA REMISE EXISTANTE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 139, 6E RUE

ATTENDU que la remise a été mal positionnée sur le terrain en ce qui à trait aux zones inondables ;

ATTENDU que le citoyen n'a pas entièrement respecté les conditions du permis #REL190150 ;

ATTENDU que la municipalité a fait une erreur lors de l'émission du permis #REL190150 en ce qui concerne l'agrandissement de celui-ci ;

ATTENDU que la municipalité est partiellement responsable de la démolition ;

ATTENDU que la municipalité dédommagera le citoyen pour la somme de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le propriétaire du lot 5 090 561, situé au 139, 6e Rue s'engage à retirer l'agrandissement du cabanon au plus tard le 15 avril 2022.

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment (par intérim) pour Madame Véronique Larose, coordonnatrice du service de l'urbanisme à signer l'entente pour et au nom de la municipalité avec M. Sylvain Desjardins.

ADOPTÉE

2021-10-358

PARTICIPATION AU GUIDE ET CARTE TOURISTIQUES, ET CARTE VÉLO, DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat de l'Imprimerie l'Artographe pour la participation de la municipalité à la 30e édition 2022-2023 du Guide et carte touristiques et carte vélo, des Hautes-Laurentides au montant de 995 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-10-359

MARCHÉ DE NOËL

CONSIDÉRANT que la municipalité désire organiser une activité pour célébrer la nouvelle année le 8 janvier 2022 prochain, et ce pour une première édition ;

CONSIDÉRANT les coûts pour l'organisation de cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une somme de 8 000 \$ soit accordée pour l'organisation de cette activité, laquelle aura lieu le 8 janvier 2022 pour célébrer la nouvelle année.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-10-360

DOMAINE DU GRAND LIÈVRE - HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le projet de financement fait par Table Forêt Laurentides dans le cadre du programme d'Hydro-Québec, pour la mise en valeur des milieux naturels, dans le but de collaborer aux saines habitudes de vie, aux démarches environnementales, à l'économie locale et au développement touristique de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-10-361

GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES - PROPOSITION SOLUTION SANS-FIL UNIFIÉ ET SÉCURISÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services #ML023321 datée du 8 novembre 2021 du Groupe DL Solutions Informatiques pour l'achat d'équipements Solution sans-fil unifié et sécurisé au montant de 1 572,92 \$ plus les taxes applicables, lequel sera installé au Centre Sportif Ben Leduc

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis.

ADOPTÉE

2021-10-362

DEMANDE DE MISE EN PLACE DE MESURES POUR PRÉVENIR LA CYBERINTIMIDATION

Il est proposé par Madame la Mairesse Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal s'engage à lutter contre la cyberintimidation, et à le déclarer publiquement afin de sensibiliser le public à cet enjeu important.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

Madame Gaétane Brière au nom de l'AFEAS tient à féliciter Madame Diane Sirard pour son implication politique, il s'agit de la première femme à occuper le poste de mairesse à la municipalité de Ferme-Neuve.

2021-10-363

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 15 novembre soit levée.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse